

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU VENDREDI 17 JUIN 2016

Port-Gentil, 17 juin 2016 - L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Total Gabon s'est réunie le 17 juin 2016 à Port-Gentil, sous la présidence de M. Guy MAURICE.

Les actionnaires ont adopté l'ensemble des résolutions agréées par le Conseil d'administration, dont :

- L'approbation des comptes de l'exercice 2015 qui font apparaître un résultat net de -28 millions de dollars US ;
- l'approbation de la distribution d'un dividende net d'impôts au titre de l'exercice 2015 de 4,5 dollars US par action ;
- La ratification de la cooptation, en qualité d'administrateur, de M. Frédéric AGNES pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de son prédécesseur, soit ce jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016 ;
- Le renouvellement des mandats d'administrateur de la République Gabonaise et de MM. Henri-Max NDONG-NZUÉ, Alexandre MAILLARD, Théodore IYÉZÉ pour une durée de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017 ;
- La fixation de la rémunération globale des commissaires aux comptes pour l'établissement de leurs rapports sur les comptes de l'exercice 2015.

Le résultat détaillé du vote des résolutions sera mis à disposition sur le site internet de la Société www.total.ga/fr dans les prochains jours.

Le Conseil d'administration réuni ce jour a adopté les modalités de paiement du dividende. Le dividende de 4,5 dollars US par action sera payé en euros à compter du 29 juin 2016 pour une contre valeur de 3,99 euros sur la base du cours du dollar US de la Banque Centrale Européenne du 17 juin 2016 (ou sa contre valeur en Francs CFA) fixé à 0,8886 euro pour un dollar US.

Le paiement sera effectué auprès des établissements suivants :

- Au Gabon : Union Gabonaise de Banque (UGB) ;
- En France : BNP Paribas Securities Services en tant qu'établissement centralisateur et tout établissement financier teneur de compte.

Total Gabon est détenu à hauteur de 58,28% par le groupe Total, 25% par la République Gabonaise et 16,72% par le public.